**PNR Golfe du Morbihan :**  
  
Ce projet regroupant plusieurs communes et une structure coordinatrice, il y a donc deux échelles de gouvernance :

**Celle du PNRGM** COPIL est constitué par les représentants du PNRGM (élu de la commission biodiversité, responsable du pôle biodiversité, chargée de projet ABC) et les référents ABC communaux. Ils sont réunis une fois par an pour valider les orientations du projet pour les différentes phases-

Un Comité technique (COTECH) est également constitué avec les représentants des associations et structures

naturalistes et institutionnelles (Ligue de protection des oiseaux Bretagne (LPO), Groupe mammalogique breton, Groupe d’étude des invertébrés armoricains (GRETIA), Fédérations départementales de chasse et de pêche, Eau et rivière de Bretagne, Bretagne grands migrateurs, Conservatoire botanique de Brest (CBNB), Service départementale des espaces naturels sensibles, Conservatoire du littoral, Office français pour la biodiversité). Ce COTECH se réunit une fois par an et apporte un appui scientifique et technique, notamment au regard des choix méthodologiques à réaliser.

**Celle des 6 communes engagées.** Afin d’assurer la coordination entre les communes et le PNRGM, chaque

commune désigne un binôme de référents constitué généralement d’un élu et d’un technicien. L’ensemble de ces référents pour les 6 communes constitue le COPIL du projet. Le PNRGM propose aux communes de mettre en place une gouvernance locale sous la forme d'un groupe de travail afin de favoriser l'appropriation et la prise en main de la démarche d'ABC par les communes. Une fiche a été réalisée, détaillant la constitution d'un groupe de travail type. Celui-ci regroupe idéalement des élus, des agents des différents services techniques (communication, environnement, urbanisme, affaires scolaires, etc.), des habitants (quand cela est possible des membres du conseil des sages et des jeunes sont conviés), des acteurs locaux (associatifs, agricoles, scolaires, etc.).

**Communauté de commune du Kreiz Breizh**

L’équipe projet est le **comité technique** qui élabore l’atlas sur la collectivité.

L’équipe est constituée de technicien.nes et d’élu :

- L’élu conseillé délégué responsable de la commission Environnement.

- Les techniciens de la collectivité (le chargé de mission ABI et la responsable de l’environnement).

- Des associations naturalistes locales et régionales : o L’association Cicindèle

o L’association A.M.V

o L’association Bretagne Vivante

o L’association LPO Bretagne

L’élu porte le projet politique de l’atlas. Les associations naturalistes apportent leurs connaissances des réalités du terrain, des contextes environnementaux locaux et leurs expériences sur la gestion de projets naturalistes

Les associations sont sollicitées dans le comité technique afin de :

• Faire un retour d’expérience sur ce qui a déjà été entrepris sur le territoire ou non, et ainsi mettre en avant les potentielles problématiques et les solutions à envisager.

• Apporter leurs expertises naturalistes en fonction du domaine de compétence de chacun.

• Apporter leurs expériences de gestionnaire de projets.

• Faire un retour d’expérience sur les domaines de l’animation, la sensibilisation naturaliste, les outils de communication.

• Être force de proposition pour enrichir l’Atlas de la Biodiversité sur la CCKB.

• Faire le lien avec le comité de pilotage, les groupes de travail, les différentes personnes référentes sur le territoire.

• Suivre l’avancée de la démarche dans sa globalité, ajuster le calendrier et les orientations en fonction de cette avancée.

Le comité technique est piloté par le chargé de mission Atlas de la Biodiversité de la collectivité, en effort commun avec la responsable environnement et l’élu conseillé délégué à l’environnement.

**Le comité pilotage** est constitué de toutes les parties prenantes de l’Atlas de la Biodiversité, des acteurs concernés par le projet et des élu.es et éléments de la direction de la collectivité. Les citoyens y sont uniquement représentés à travers leurs élus locaux.

Le comité de pilotage se réunit deux fois par an, sur une totalité de 4 fois sur l’ensemble des deux ans de l’atlas. Il a pour rôle de faire le point sur l’état d’avancement de l’ABI, d’être force de proposition pour la suite de projet et de mettre sur table les problèmes rencontrés et les solutions à envisager.

La composition du comité de pilotage invite et réunit :

- Le comité technique de l’atlas.

- Le réseau de partenaires naturalistes de la région (Vivarmor Nature, la Fédération des Côtes-d’Armor pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes-d’Armor, le Groupe Mammalogique Breton, le Gretia, le Geoca, ou encore le Conservatoire Botanique National de Brest).

- Le département des Côtes-d’Armor.

- La sous-préfecture de la région Bretagne.

- Les élu.es de la collectivité.

- L’Office Français de la Biodiversité.

- Des structures travaillant sur l’environnement naturel, les bassins versants ou dans le domaine agricole comme le syndicat mixte du bassin versant du Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta, les chargés de mission Natura 2000, l’association Racines du Blavet, le CEDAPA, le GAB 22, la chambre d’agriculture.

- L’inspecteur académique de l’éducation nationale.

- Les structures de presse et journalistique locale.

**Communauté de commune Côte d’Emeraude**

1. **Conférence de biodiversité**: réunion de tous les acteurs du territoire concernés ou intéressés par la biodiversité pour présenter l’avancement de l’Atlas. La 1èreconférence de biodiversité a eu lieu le28 septembre 2021 afin de lancer l’Atlas. Elle a été l’occasion de rencontrer certains des futurs partenaires de l’Atlas et de faire connaitre le projet aux communes. Cette conférence n’est pas une réunion publique mais une réunion s’adressant aux acteurs du territoire. La prochaine conférence de biodiversité aura lieu à l’automne 2022 pour présenter un bilan de mi-parcours. La dernière conférence aura lieu à l’été 2023 pour présenter les livrables de l’Atlas (elle pourra être rendu publique).

2. **Le comité de pilotage** se réunit tous les trimestres afin d’échanger sur l’avancement de l’Atlas et de valider les actions à venir. Le comité de pilotage de l’Atlas a pour objectif d’être une instance de travail participative regroupant 15 personnes représentatives des acteurs concernés par le projet pour accompagner l’avancement de l’Atlas et la réflexion autour des sujets importants. Le comité de pilotage possède un rôle de proposition/consultation/construction.La liste des membres du comité de pilotage est consultable en ligne:

https://www.cote-emeraude.fr/rubrique Atlas

3. Une autre instance de gouvernance de l’Atlas est la **mise en place de binômes élu/agent** pour chaque commune afin d’établir une relation d’échange et de dialogue facilitée entre les communes et la CCCE conformément à la catégorie **BINÔMES COMMUNAUX** de l’appel à projet. Chaque commune a désigné un élu et un agent référent de l’Atlas. Ces binômes sont les interlocuteurs privilégiés de la coordonnatrice de l’Atlas.

4. Enfin, afin d’accompagner la coordonnatrice de l’Atlas, des **groupes de travail issus du comité de pilotage** se sont organisés. Chaque groupe de travail a pour objectif d’approfondir une thématique précise lors d’une séance de travail. Le groupe de travail n’est pas décisionnaire mais aide à la réflexion commune. Deux formes ont été testées: séance de travail en salle animée par la coordonnatriceet envoi de questionnaires pour préparer un sujet de réflexion à distance.Les deux méthodes de travail ont permis de faire avancer la thématique.Groupes de travail mis en place:

**Brest Métropole**

En interne à Brest métropole deux groupes sont constitués qui accompagnent la démarche de plan et d’atlas. Ces groupes constitués en 2016, ont été recomposés au printemps 2021 suite aux élections locales de 2020.

• **Un groupe de pilotage** composé d’élus et agents de la métropole, chargés de suivre et valider les travaux du plan dont l’atlas. Réuni à plusieurs reprises en 2016, 2017 et 2018 ; il a été rassemblé dans sa nouvelle composition en avril 2021. Dans l’intervalle, la pandémie n’a pas permis d’organiser de rendez-vous.

• **Un groupe de référents communaux** composé de représentants (élus, techniciens) des 8 communes de la métropole désignés pour participer à l’élaboration du projet. Réuni une première fois en 2018, il a été reconstitué en 2021, suite aux élections locales de 2020, mais n’a pas encore eu l’occasion de se retrouver. Ce groupe doit permettre de travailler aux déclinaisons locales du Plan Biodiversité et de l’Atlas.